



DIP - DGES II
Direction générale
Chemin de l'Echo 5a
1213 Onex

À l'attention des élèves, des apprentis,
des parents et des représentants légaux

N/réf. : GT/ RI

Onex, le 19 mai 2026

Concerne : Mesures en cas de fortes chaleurs

Madame, Monsieur,
Cher parent,
Chère et cher élève,
Chère apprentie, cher apprenti,

Ces dernières années, la probabilité, la fréquence et l'intensité des épisodes de fortes chaleurs ont sensiblement augmenté. Dans ce contexte, le canton de Genève a mis en place une phase de veille des fortes chaleurs qui s'étend du 15 mai au 15 septembre. Placée sous la coordination du service du médecin cantonal (SMC), elle vise à anticiper les effets des vagues de chaleur sur la population, dont les élèves.

Nous tenons par ces lignes à vous annoncer quelles seraient les mesures qui pourraient être prises concernant vos enfants lors de tels épisodes.

Lorsque la température moyenne mesurée sur 24 heures est égale ou supérieure à 25°C durant au moins 3 jours consécutifs, le SMC prépare l'activation des plans et maintient une communication régulière avec les partenaires.

En cas de canicule persistante (température moyenne, mesurée sur 24 heures, égale ou supérieure à 25°C au moins 5 jours consécutifs) ou intense (température moyenne, mesurée sur 24 heures, égale ou supérieure à 27°C au moins 3 jours consécutifs), le SMC active les dispositifs institutionnels relatifs aux fortes chaleurs. C'est alors que les mesures spécifiques au sein des établissements scolaires sont appliquées en conséquence par le département.

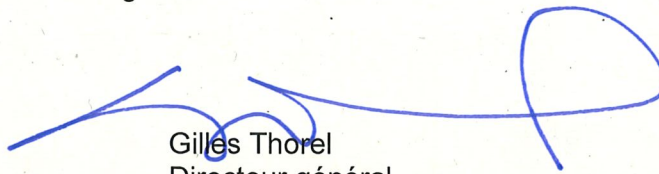
Les cours sont en principe maintenus, mais les directions d'établissement peuvent adapter l'organisation en fonction de leur propre évaluation et de la température dans les bâtiments.

En cas de mesures exceptionnelles, telles que la levée de l'obligation d'aller à l'école ou la libération des classes, une information est transmise dans les plus brefs délais par e-mail ou via les canaux habituels aux élèves et à leurs représentants légaux.

Il est attendu que les élèves, les apprenties et les apprentis soient attentifs à leur propre bien-être (hydratation, port de vêtements adaptés, pauses à l'ombre) et qu'ils respectent les consignes transmises par leur établissement.

Pour assurer une communication efficace et fluide, nous vous prions de vous assurer que votre établissement dispose de vos coordonnées à jour (e-mail et téléphone portable). En cas de changement, merci de les communiquer au plus vite au secrétariat de l'établissement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher parent, chère et cher élève, chère apprentie, cher apprenti, l'expression de mes salutations distinguées.



Gilles Thorel
Directeur général

Pour en savoir plus :

- *Recommandations pour les écoles et les élèves en cas de fortes chaleurs :*
www.ge.ch/c/cani

